



Avis public



**ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR NUMERO 463-2022 MODIFIANT LE
REGLEMENT NUMERO 325-2016 CREANT UNE RESERVE FINANCIERE
AFIN DE POURVOIR AUX VIDANGES DES BOUES A LA STATION
D'EPURATION DES EAUX USEES DE LA VILLE DE NICOLET**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE NICOLET, AVIS PUBLIC EST PAR LES
PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DE CE QUI SUIT :**

Lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2022, le conseil municipal de la Ville de Nicolet a adopté, par le biais de la résolution numéro 383-12-2022, *le Règlement numéro 463-2022 modifiant le Règlement numéro 325-2016 créant une réserve financière afin de pourvoir aux vidanges des boues à la station d'épuration des eaux usées de la Ville de Nicolet.*

Toute personne intéressée au règlement peut le consulter au bureau de la municipalité sis au 180, rue de Monseigneur-Panet, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

DONNÉ À NICOLET, ce 15 décembre 2022.

M^e Magali Loisel
Greffière